

Formation Préparatoire à l'examen AIPR Opérateurs, Concepteurs, Encadrants

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public visé:

Tout salarié ou agent exécutant des travaux chargé de conduire des engins de chantier et/ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT, intervenant en suivi et encadrement de travaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux

Durée: 7 heures. Soit 1 jour

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.
- Réussir l'examen AIPR par QCM

CONTENU DE LA FORMATION :

PROGRAMME

Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Qu'est ce que la DT, la DICT et l'AIPR ?
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvres...
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme • Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des

réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Le formulaire commun DT DICT, Le récépissé commun et les délais à respecter, La déclaration conjointe DT DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Prescription du guide technique
- Généralités sur les réseaux, Les réseaux électriques, les réseaux gaz
- Le marquage-piquetage
- Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- Les opérations de localisation, Les investigations complémentaires
- Les clauses techniques et financières

Réalisation de l'examen

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation théorique en salle : • Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur • Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique et du QCM. - Le séquençage pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante : - La réglementation, les principes et points importants de la réforme - Le guide technique de la réforme - Etude de cas et mise en situation - Entraînement au QCM ; Examen (durée 1 heure)



Formation Préparatoire à l'examen AIPR Opérateurs, Concepteurs, Encadrants

SUIVI –ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle et attestation de compétence AIPR en cas de réussite aux examens.

Au terme de la session, une connexion directe sur la plateforme du MEEM permettra à chaque candidat de passer l'examen et de répondre aux questions posées et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure au minima requis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Contexte réglementaire :

Arrêté du 15 février 2012 et Article R554-31 du Code de l'environnement.

A compter du premier janvier 2018, les salariés du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'entreprise de travaux, ne pourront intervenir sans autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) délivrée par l'employeur sur la base d'une Attestation de compétences remise par un centre d'examen.

Accessibilité aux personnes handicapés :

Accessibilité aux personnes handicapés reconnu apte médicalement.

L'Organisme de formation For' Expert étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. (Voir avec référent handicap Mme Dalila DEPOIX - 04.67.66.44.78).

Conditions tarifaires :

250€ HT pour les formations en INTER et à partir de 690€ par jour en INTRA.
Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme.

Modalités d'accès :

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

Délais d'accès :

En INTRA : de 2 à 5 jours suivant la disponibilité du formateur.

En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet).

Équipement de protection individuelle à apporter :

Se référer à la convocation de formation.

Intervenants :

Formateur en prévention des risques professionnels.

Modalités de validation des acquis

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Opérateur).

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21

Sarl FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON
Tél : 04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »
TVA FR41515210789 – IBAN : FR7610096181060008186260172 - BIC : CMCIFRPP

